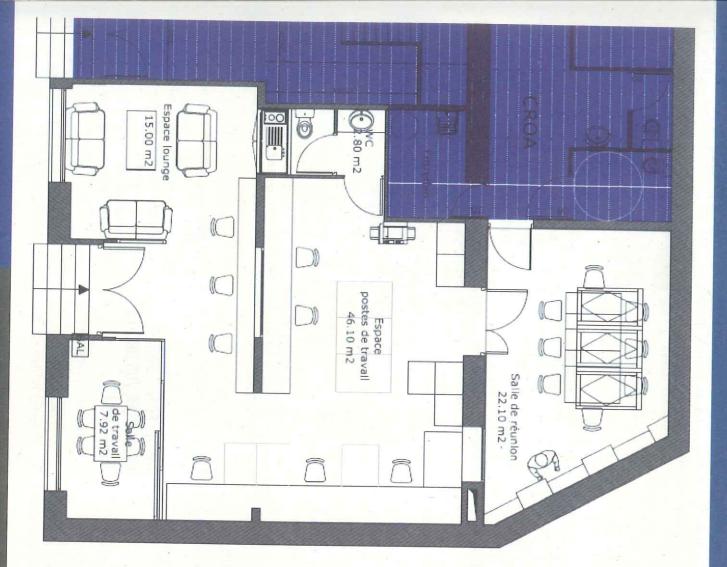


3e et 4e Trimestres 2 0 1  $\mathcal{O}$ 



À l'occasion de cette nouvelle année, je vous présente au nom de l'ensemble des membres du Conseil nos vœux les plus confraternels.

L'opération 2015 « les architectes ouvrent leurs portes » ayant été un franc succès, tant au plan national que régional (une cinquantaine d'agences de la région centre ont ainsi permis de l'Ordre a souhaité, pour la troisième année consécutive, poursuivre cet événement en 2016; les dates retenues sont les 3 et 4 juin prochain.

De manière comparable à l'an passé, l'inscription sur le site www.portesouvertes. architectes.org sera alors effective à compter du 1er mars 2016.

En ces temps difficiles, nous invitons les consœurs et confrères à se mobiliser dans le cadre de cette manifestation qui permettra ainsi l'accès à nos agences, au grand public.

Frédéric SKARBEK, président du CROA centre

### (Plan ci-contre) UN ESPACE $\hat{\sim}$ CO-WORKING \* > ORLEANS

Le projet initié par le CROA Centre de création d'un espace « co-working » 44 quai Saint-Laurent, avec mise à disposition d'équipements et de services partagés pour les archi-tectes exerçant de manière indépendante, sera opérationnelle au 1° février 2016. Lors du démarrage de son activité, l'aménagement de locaux professionnels représente incontestablement une charge importante.

Aussi, dans la conjoncture difficile que nous traversons, le CROA Centre a souhaité proposer aux architectes, un espace de travail collaboratif, rénové et visible, susceptible de recevoir plusieurs consœurs et confrères. Ce lieu d'échange et de partage se veut avant tout un outil destiné à faciliter les synergies entre les co-workers architectes.

Pour tout renseignement et visite, les consœurs et confrères intéressés peuvent contacter le secrétariat du CROA Centre

### O leau grand

## **INSCRIPTIONS ARCHITECTES**

### LIBÉRAL

CHAMPION Jean-Baptiste (37) FONDETTES	GOUIRI Yazid	BAHONDA Grégory (36) ST-CIVRAN	CORDEBAR Valentin(28) COURBEHAYE	PAULET Amélie(18) BOURGES
(37)	(37)	(36)	(28)	(18)
FONDETTES	(37) TOURS	ST-CIVRAN	COURBEHAY	BOURGES

## REINSCRIPTIONS

(28) ST-ANGEET TORCAY

## TRANSFERTS VERS NOTRE RÉGION

## D'ARCHITECTURE

## TRANSFERTS VERS AUTRE REGION

### RADIATIONS

## CESSATION D'ACTIVITÉ

	RIEDER Helmut(45)	ROUVRAY Jean-Marie(41)	PAULET Jean-Paul(37)	HEINRICH Richard(37)	PARMENTIER Michel(37)	COUTIER Jean(37)	PERRIN Annabelle(37)	DESPLAT André(37)		JOLIT Bertrand(37)	RANJARD Denis(37)	URTIAGA Muriel(36)	HYRON Claude(28)		COUETOUX Jean-Marc(28)	מבתואוסואם - דיסוברוזיסוא סמונפ(20) כוויאה וחבים
.(45) ORLÉANS	.(45) ST-JEAN-LE-BLANC	FAVEROLLES/CHER	TOURS	ST-GENOUPH	NOIZAY	JOUE-LES-TOURS	FONDETTES	ESVRES	ST-CYR/LOIRE	LÎLE BOUCHARD	ST-CYR/LOIRE	CHÂTEAUROUX	CHARTRES	EN-PERCHET	.(28) CHAMPROND-	CHARLINES

## DÉFAUT D'ASSURANCE

DONZENAC Maurille(93)	SARL INEXT(45)	SARLJL Levenez(37)	SARL AHC(37)	CAUBEL Philippe(37)	GERMAIN Sandrine(37)	SARL ECCECO(28)	COURRAT Pierrick(28)
.(93) LE PRÉ-ST-GERVAIS	(45) MESSAS	(37) TOURS	(37) BALLAN MIRÉ	.(37) TOURS	JOUE-LES-TOURS	(28) GERMIGNONVILLE	(28) NOGENT-LE-ROI

## AUCUNE RUBRIQUE NE CORRESPOND À SON STATUT



### MARCHÉ S PUBLICS

# QU'IL A RÉALISÉ ? DE CONFIER DIRECTEMENT À UN ARCHITECTE L'EXTENSION D'UN BÂTIMENT

## Au regard du code des marchés

existant à l'architecte qui l'a conçu. sans publicité préalable et sans mise en d'ouvrage de confier directement et donc marchés que l'article plus publics de 2001 a été supprimé l'extension 74-IV du pour d'un ē ouvrage maître

de l'extension à celui qui a précédemment conçu le bâtiment objet de l'extension. pas **25 000 € d'honoraires (depuis le 1ºroctobre 2015)**, le maître d'ouvrage ne peut pas confier en direct la réalisation maitrise d'œuvre en question ne dépasse Ainsi, au regard des règles de la commande publique, hormis le cas où le marché de

des marchés publics. de respecter les principes posés par le code En l'espèce, le maître d'ouvrage est donc tenu de réaliser une publicité et une mise en concurrence concernant ce marché afin

## intellectuelle: Au regard des règles de propriété

Afin de faire valoir les règles de la propriété intellectuelle, il faut que le bâtiment

œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et présente un caractère original. En effet, s'il est l'auteur d'une œuvre de ou à la dénaturation de son œuvre. notamment s'opposer à la modification opposable à tous. Il en résulte qu'il peut l'esprit originale, l'architecte jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un

sans caractère particulier ou original, Cependant, les œuvres architecturales ne

artistiques mais aussi dans un but utilitaire, la jurisprudence estime qu'un équilibre doit être recherché entre le droit de propriété sur la chose et la protection du droit moral de l'auteur sur son œuvre. Ce droit moral ne saurait conférer à l'architecte un droit d'immixtion perpétuel et préalable à toute intervention. créée non pas seulement à des fins artistiques mais aussi dans un but non originale est une question de fait qui relève du pouvoir d'appréciation des juges. En outre, s'agissant d'une construction propriétaire, ce qui entrainerait une atteinte grave au droit de jouir de sa propriété et au droit d'entreprendre. Pour sont pas protégées par la loi et La question de savoir si une œuvre est ou préalable toute intervention du

motifs légitimes. dès lors qu'elles sont justifiées par des cette raison, les juges admettent que le propriétaire effectue des modifications propriétaire effectue

architecte pour concevoir l'extension et la restructuration du bâtiment en question. de propriété intellectuelle. le concepteur initial est susceptible d'agir Au vu de ces sur le fondement d'une atteinte à son droit Mais, il faut bien être conscient du fait que possible de différents recourir autre

Dans cette hypothèse, il sera important de démontrant les motifs qui légitiment les pouvoir fournir au juge un dossier complet

même de contacter par écrit son confrère, afin de l'informer qu'il interviendra sur le bâtiment atteintes apportées à l'œuvre originelle. Enfin, au regard des règles déontologiques bien été payé de ce à quoi il avait droit qu'il a conçu et de s'assurer que ce dernier a l'exécution de son contrat, l'architecte qui se (art 22 du Code des devoirs professionnels). verra confier le projet devrait prendre le soin remplacement s'il Пe s'agit ďun pas confrère exactemen. dans

## MARCHÉS PRIVÉS

QUEL EST LE CADRE RÈGLEMENTAIRE DE LA RÉALISATION DE MODÈLES TYPES DE CONSTRUCTION **POUR UNE ASSOCIATION?** 

L'article 5 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture dispose que « les modèles types de construction et leurs variantes, industrialisés ou non, susceptibles d'utilisation sation, être établis par un architecte dans les conditions prévus à l'article 3 et ce, quel répétée doivent avant toute commercialirecours à un architecte. Cette disposition concerne tous les modèles que soit le maître d'ouvrage qui les utilise » compris ceux sous le seuil d'obligation

ARCHITECTE DE TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC UN BUREAU D'ÉTUDES **QUELLES SONT TECHNIQUES** LES POSSIBILITÉS POUR UN

requérant une grande expertise technique. Il s'agit en l'espèce de savoir sous quelle la construction d'un bâtiment expérimental d'études techniques et un architecte pour contrat de maîtrise d'œuvre avec un bureau Un maître d'ouvrage souhaite conclure un

> forme juridique l'architecte et le bureau d'études techniques peuvent collaborer. En matière de conception architecturale, le sous-traitance Code des devoirs professionnels interdit la

tectural. L'article 3 de la loi nº 77-2 du 3 jan-vier 1977 sur l'architecture dispose que le projet architectural définit « par des plans et documents écrits, l'implantation des En effet, l'architecte dispose du monopole en matière d'établissement du projet archibâtiments, leur composition, leur organisa-tion et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs ». En conséquence, il est préférable de former

II est convention de groupement désignant le mandataire qui peut tout à fait être le BET et détaillant les missions de chacun des bureau d'études. donc nécessaire d'établir une

un groupement en co-traitance avec

d'œuvre devra préciser le nom de tous les membres du groupement Par ailleurs, le contr contrat de maîtrise

### D'AUTEUR ARCHITECTES, FAITES RESPECTER VOS DROITS

Trop souvent il est constaté que, dans les articles de presse relatif à l'architecture, le nom de l'architecte n'est pas cité ni lė texte, ni dans la légende

> en est de même des plans d'urbanisme. qu'elles justifient un caractère original ; Il architecturales sont protégées, Le code de la propriété intellectuelle (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992) précise que les œuvres photographies juillet 1992) de l'ouvrage présenté , dès lors

étant inaliénable et imprescriptible (article L 121-1 du code précité). Parmi les droits accordés à l'auteur, figure le droit au respect de son œuvre, ce droit

L'architecte a également le droit d'être cité comme auteur d'un projet architectural en cas de reproduction de plans, images ou photographies du projet (quelque soit le support : magazine, carte postale,

près de la presse notamment, pour rappeler le respect du droit d'auteur des architectes. film, plaquette publicitaire d'un d'ouvrage ou d'une entreprise, etc). Le Conseil de l'Ordre intervient souvent, au

Pour prévenir tout « oubli » des organismes de publication et autres éditeurs, il est conseillé d'intégrer le nom de l'archiautres supports. jet, ainsi que dans les photographies pluralité) dans les images mêmes du protous les co-auteurs en cas

à l'image elle-même ! de votre agence sans votre nom intégré Ne laissez aucune vue d'un projet sortir

Ainsi, votre droit mo propriété intellectuelle sera respecté attaché ۵lors

## Agenda 2015

### NIN

la MAF

entre

25

### Paris] : Re 23

Loir

pour l'achat des locaux (pépinière d'architectes)

A CENTRE /

### 10

Prise de parole
"Gestion des conflits
en réunion de chantier"
>CROA / 20 pers

JANVIER

ommerciale pour les

OA/35 per

voir développer démarche

## 30

de parole, savoii son projet

## NOVEMBRE

ವ

Préfet, élus et architectes étaient réunis vendredi 23 octobre 2015 à l'École du paysage de Blois pour les rencontres départementales "Architecture et collectivités"

Déléguée : Ghina HACHEM

### 19

ion des

## JUILLET

s] : Réunion la DRAC [F. K, Sandrine

Conférences des Régions au CNOA [F. SKARBEK]

## ormations

JUIN

tanchéité à l'air,

Paille →CROA/25 pers

35

OCTOBRE

### Développement commercial pour (aspect juridique)

l Analyse des pièces du marché

OPC →MA CENTRE /13 pers

## SEPTEMBRE

[Orléans]:

Réunion avec la MAF [Membres du Conseil] [Tour-en -Sologne] : SKARBEK] 70

|41 | LOIR-ET-CHER

### [Orléans] : Réunion 16

CORDIER]

### OCTOBRE

[Btois]: Rencontre départementale [Membres du Conseil]

### [Paris]: 23

Commission des finances [Sylvie I

### [Orléans]

de serment

## NOVEMBRE

[Paris] : P au CNOA [Pasca

## DÉCEMBRE

Chevallier, nous n'aurions pas fait

[Paris]

## Réalisées 2015

30

Archicad appliqué au BIM

MA CENTRE /6 pers

### ECEMBRE

3

## venir 2016

## SEMESTRE

I Comment négocier ses honoraires

PAR

NTALE

présence maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, en partenariat avec Frédéric l'ordre des architectes Skarbek, président du conseil régional de puisse faire le tour » analyse Sylvie Le Clech, directrice de la Drac Centre, laquelle est à l'origine de ce colloque mettant en Le Français veut une maison dont

ambitieux... Mais le choix du patrimoine n'est pas accumulatif, on peut aussi parfaitement démolir ». contraintes quotidien: « Néoruraux par rapport aux Gérer des familles installées de longue paradoxes économiques dans est un travail et date, petit (e grand, désirs

## Illustration convaincante

partager les expériences dont chacun peut tirer parti, d'autant que les échanges ont été facilités par le caractère presque « intime » de la réunion (80 personnes). « Nous avons chaque année de 100 à 150 dossiers en cours » indique Marie-Hélène Millet, présidente du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Il sera notamment beaucoup question du CAUE 41, dont les d'ordre et architectes sont confrontés, et de L'intérêt de ce colloque a ainsi permis de croiser les points de vue, de mettre en lumière les difficultés auxquels donneurs

à l'époque des faits. « Nous avons néanmoins lancé un appel d'offre, et son projet était celui qui convenait le mieux au cœur de village. Il fallait revoir le pluvial, rendre l'église Chevallier, nous n'aurions pas fait grand-chose » reconnaît l'architecte José Alonso. Celui-ci, lors des 8 ans de restauration de l'église avait eu le temps de s'acclimater à la en allant vite pour ne pas tomber hors temps des subventions... De plus, on est sur la route de Chambord ! « Sans la confiance de Nicole accessible aux handicapés, revoir le plan de stationnement et de circulation. » Le tout présentant un projet exemplaire réalisé à Montlivault i « Le CAUE s'est montré d'excellent conseil. » « Je connaissais José Alonso qui avait mené à bien la restauration de l'église » explique Nicole Chevallier, maire apports sont estimés à leur juste valeur. Ce que confirment deux des interlocuteurs présentant un projet exemplaire réalisé nuit. Le détail concret des opérations avait de quoi mettre l'eau à la bouche. D'ailleurs, Nicole Chevallier concluait : « *Tout cela* pierre, à « colombages » apprécié des randonneurs. Ajouté à tout cela, un éclairage dégressif de alors qu'on construisait plus loin un belvédère garage à vélos, et toilettes publiques! Le tout ont aussi servi à englober divers outils peu anarchique des voitures (espace 30 km/h), d'enfouir les réseaux ». Bois, végétaux, béton/ « glamour » : conglomérat de boîtes à lettres l'espace piéton d'user d'un vocabulaire moderne trop déc retenu de mettre l'église en valeur plutôt petite ville de 1360 habitants. Il a d'abord été qui rend le sol plus perméable Nous avons choisi de ramener du une structure boisée à claires-voies épicéa, mais concluait : « Tout cela face ПР stationnemen: polycarbonate d'étendre

## Alain VILDART

montre qu'on a besoin d'architectes

## 18 | CHER

Délégué Sylvain GAUCHER

### Statu quo de I la Culture de Bourges B Maison

bloquées par une hésitation entre une réhabilitation du site historique existant, où déjà plus de 7 millions d'euros ont été engloutis, et la construction du nouveau projet, calibré pour une scène nationale en adéquation avec le Printemps de Bourges, de plus, soutenu par l'État. « Dans la conjoncture actuelle, c'est une chance unique. Ce qui m'intéresse, c'est de faire le projet ». ueclare Jean-cnristopne Ballet, architecte de ce projet, (Cabinet Ivars et Ballet de Tours), et s'irrite de voir ses études Le statu quo, c'est pas Jean-Christophe s marrant en tant qu'architecte » Ballet, architecte de ce projet,

## |36 | INDRE

# Le projet de la nouvelle école d'Ardentes validé

La restructuration du bourg a conduit les élus d'Ardentes à la relocalisation de l'école St-Vincent près de l'actuel restaurant scolaire. « Les élèves pourront y accéder sans traverser de rues, un avantage au niveau de la sécurité » déclare le 1<sup>er</sup> adjoint, et cette nouvelle école s'intégrera aux structures existantes. La superficie du terrain offrira la possibilité d'une extention pour regrouper l'école St-Martin.

Conçu par Charles Oliviero, du cabinet Architect Pur, ce projet

prévue à la rentrée 2017. de 2,5 millions d'euros débutera en 2016 pour une ouverture

## 137 | INDRE-ET-LOIRE

## de St-Etienne-de-Chigny Travaux d'isolation à la mairie

l'isolation extérieure, le ravalement, les peintures et le bardage, ils permettent également de lui conférer un aspect institutionnel et une meilleure visibilité. Le bâtiment étant dans un site classé, l'ABF a fait des préconisations pour les matériaux et les couleurs Le cabinet Ranjard et Associés de Tours travaille sur le projet de rénovation de la Mairie, en continuité de l'amélioration du centre bourg. Si les travaux concernent principalement l'isolation extérieure, le ravalement, les peintures et le

28 | EURE-ET-LOIR

## Délégué : s SEMICHON

## imaginent leur ville dans 100 ans Cinq architectes chartrains

habituelles. Libérer leur créativité pour se projeter dans le futur, surtout à l'échelle de 100 ans, demande d'abord de savoir « ce qu'on fait de Chartres, une ville touristique ou une ville de vie et de travail? ». Les premières pistes intègrent une densification de l'habitat par la verticalité pour libérer des espaces paysagers de respiration, pour réduire les trajets domicile-zones d'activités et ainsi pour désenclaver l'hypercentre afin d'éviter l'effet musée et le relier à la ville entière. La ville du futur doit être « sexy », Morin, Frédéric Tchepelev, Yves-Marie Bohec et Jean-Louis Guilleminot relèvent leur défi de « penser » la ville du futur, en s'affranchissant des contraintes normatives et budgétaires verte et verre, et glamour. À l'initiative de l'Écho Républicain, Frédéric Gau, Alexandre

Région 1 3 e

## ifice

MAISON
DES JEUNES DE
LA CULTURE ET
DES SAVOIRS

MAÎTRE D'OUVRAGE :

# l'ancien lycée auquel il est accolé. Au-dessus, deux volumes discrets sont les émergences de la scène ou de la circulation intérieure Lecture

la MJC depuis la place se fait par un cheminement piéton planté d'arbres souten grande sur un soubassement entièrement vitré. À l'arrière un volume plus bas parallélépipédique en nouvelle nouvel équipement à cet esp public majeur de La Châtre. planté d'arbres soutenu par des murs en pierre qui font écho aux murs existants. Cette liaison permet raccrocher simplicité. e projet est implanté à côté de la belle place de l'abbaye à La Châtre qui construction est longée par un grand mail planté. L'accès à planté. naturellement à cet espace Un l'échelle est suspension volume d'une les volumes hauts pour faire vibrer à la lumière la paroi de ce simple volume. Les sections des tasseaux volumes principaux et vertical pour et à claire-voie, horizontal pour les champêtre de la place, sombre pour anticiper les effets du vieillissement, est en bois des matériaux utilisés : le bardage qui structurent sobriété de la volumétrie est enrichie bardage so

verticales qui constituent son dessin semblent soutenir de façon improbable le lourd volume qui la surplombe et donne à l'équipement constituer une véritable texture qui donne de l'échelle au bâtiment. La partie vitrée est traitée en mur rideau avec un vitrage sérigraphié à motif blanc qui amplifie les effets la protection solaire. de moirure du bâtiment tout er contrastant par son côté lisse et un aspect d'équilibre presque instable, ancré, solide, et aérien. Par l'intimité des utilisateurs et d'assurer ailleurs ce voile permet de préserver fini avec la rugosité du bois qui surplombe. Les fines rayures tout en

légèreté et la

préciosité

l'équipement.

en écho au



## Maison $\bigcirc$ S eune S

de manière aléatoire pour

sont

de

hauteur

ulture P T des Savoirs



ARCHITECTE:
2NEarchitecture
[Bruno et Gabriel

Sainte Sévère

36260 Paudy

SURFACE SHON: 1 652 m<sup>2</sup>

COÛT DES TRAVAUX: 2 006 688 € HT

CALENDRIER 2011 - 2012

# L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS

PROCÉDURES												
Aménagement d'une salle polyvalente	Construction d'un bâtiment artisanal	Construction d'un bâtiment d'activités ECOPARC	Construction d'un local jeune	Construction 50 logements sociaux Construction centre de secours		Construction d'une unité de production de restauration	Transformation d'un hangar en maison médicale	Démolition et reconstruction d'un cabinet médical et 9 logements locatifs	Construction école maternelle et restaurant scolaire	Construction 18 maisons individuelles	PROGRAMME	
		550 000 €	279 000 €	880 000 €	2 750 000 €	5 700 000 €		120 000 €	1 750 000 €	v.s	MONTANT DES TRAVAUX (HT)	1 - 0
(28) DROUE/DROUETTE	(36) EGUZON	(41) NEUNG/BEUVRON	(41) MER	(37) MONNAIE	(45) SARAN	(28) GELLAINVILLE	(37) NEUVY-LE-ROI	(28) SAINT-PIAT	(28) BARJOUVILLE	(45) BELLEVILLE/LOIRE	COMMUNE DU PROJET	
	Sept-15		Août 2015		Juin-15			Mai-15	,	Mai-15	DATE D'INTERVENTION	
Consultation sur APS	Le lauréat n'est pas un architecte	Mission de base nécessitant un contrat unique	Conception réalisation sans marché de maîtrise d'œuvre	Absence de prime	Choix procédure inadaptée au regard du montant des travaux	Prime insuffisante		Absence d'enveloppe financière	Prime insuffisante	Prime insuffisante, absence d'enveloppe financière	OBSERVATIONS CROA	
Consultation annulée. Sera relancée conformément à la loi MOP		Absence de réponse	Contrat signé avec un architecte		Absence de réponse	Augmentation du montant de la prime	Absence de réponse	Sera communiquée lors de la seconde phase de la consultation	Maintien du montant initial	Absence de réponse	RÉPONSE MOA	





